



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rapport des membres de la commission de sélection
Recrutement d'Adjoint administratif sans concours
Session 2015

Les membres de la commission

- Valérie Bénézit, secrétaire générale adjointe, direction des relations et ressources humaines de l'académie de Limoges, présidente du jury
- Chantal Soubrier, responsable de bureau au sein de la division des affaires financières au Rectorat de Limoges
- Vincent Motta, gestionnaire Collège A France
- Hubert Genon, secrétaire général DRJSCS du Limousin

La sélection sur dossier

Pour la session 2015, 6 postes étaient à pourvoir, dans les services académiques, les EPLE mais également à l'université. 609 candidats se sont inscrits. Seuls 406 ont finalement déposé un dossier.

La sélection des dossiers a été opérée par la commission le 11 mai 2015. Les éléments discriminants qui ont été retenus pour examiner les dossiers sont les suivants, par ordre de priorité :

- Expérience durable, renouvelée et réussie dans des fonctions administratives
- Richesse de ces expériences et variété des postes occupés
- Compétences et acquis de cette ou ces expériences aisément transposables dans les métiers et postes à pourvoir
- Facultés d'adaptation aux métiers divers de l'administration
- Qualité et richesse du cv, qualités rédactionnelles

Ces éléments recherchés avaient pour finalité de s'assurer que les candidats retenus pour l'épreuve orale disposaient – en principe – d'un minimum de culture administrative, et/ou de connaissances de l'administration de l'Education nationale et des métiers qu'ils souhaitent intégrer.

L'expérience sur un poste similaire permettait de s'assurer que les postulants maîtrisaient – a minima – les bases de la gestion administrative et des outils bureautiques indispensables à la tenue d'un poste administratif. Il est à noter la grande variété des parcours, des expériences et des niveaux de diplômes des postulants. L'on peut cependant s'interroger sur certaines candidatures dont les profils, le niveau de diplôme et l'expérience plus pédagogique ou axée sur la vie éducative correspondraient mieux à des concours du professorat ou de l'éducation (CPE).

D'autres candidatures sont également très éloignées du profil « administratif » et semblent répondre à une recherche d'emploi sans réflexion préalable sur les attendus réels de ce recrutement.

Compte tenu des critères de sélection, 25 candidats ont été retenus pour l'épreuve orale.

L'épreuve orale

L'épreuve orale s'est tenue les 15 et 17 juin 2015.

Sur les 25 candidats, 2 se sont excusés et n'ont pas participé à l'oral.

Les candidats ont été informés lors de la convocation qu'ils disposeraient de 5mn pour se présenter, et que 15 minutes seraient réservées à un échange avec les membres de la commission.

La présentation

Il est à noter que tous les candidats avaient préparé leur présentation, ce qui est fort appréciable. Les candidats ont tous travaillé ce point. Les présentations étaient construites pour la grande majorité avec soin et discernement et respectaient, excepté une, les 5 mn allouées, ce qui est remarquable pour un recrutement d'adjoint.

Certains candidats avaient fait l'effort de bâtir leur présentation par blocs de compétences, ce qui montre un bon niveau de préparation à cette épreuve. Toutes les présentations incluaient une conclusion, dont la plupart identifiaient un projet professionnel. Toutefois, ces projets professionnels se bornaient trop souvent à une perspective d'évolution à terme sur une catégorie supérieure (accès au corps des SAENES par exemple). La commission a donc interrogé les candidats sur ce dernier point pour évaluer le degré de réflexion de chacun sur son avenir dans l'éducation nationale.

Certaines présentations manquaient de dynamisme et de motivation, et l'échange qui a suivi a souvent confirmé cette première impression.

Certains candidats se présentaient pour la première fois à un entretien. La plupart des candidats ont montré un état de stress assez important lors de l'épreuve de présentation, mais tous ont réussi à gérer ce moment et la commission a été attentive à ne pas déstabiliser les candidats.

Les échanges

La commission avait prédéterminé un panel de questions sur l'environnement professionnel futur du candidat :

- organisation et fonctionnement d'un EPLE, des services académiques (Rectorat, DSDEN), d'une université, etc.
- actualité de l'Education nationale
- statut du fonctionnaire, droits et obligations,
- actualité administrative plus large
- mise en situation professionnelle

...auquel venaient s'ajouter des questions liées aux points d'intérêt soulevés lors de la présentation.

La commission s'est également intéressée au positionnement du candidat au regard des qualités attendues dans les différents postes qu'il est susceptible de se voir confier (savoirs-être) et s'est posée plus généralement la question de savoir si ses membres apprécieraient d'avoir à travailler avec le candidat.

Certains candidats manquaient de curiosité et n'ont pas été en mesure de répondre à des questions dépassant leur strict rayon professionnel actuel même si ces questions portaient sur la structure même où ils étaient affectés, ou sur la chaîne de décision dans laquelle leur travail s'inscrivait.

Certains candidats, bien que présents depuis plusieurs années au sein de l'Education nationale, ont paru méconnaître totalement l'institution ou n'avoir aucunement préparé cet échange.

Les candidats les meilleurs ont apporté des réponses argumentées aux questions posées et ont su donner au jury l'envie de travailler avec eux.

La commission a également retenu les candidats présentant un potentiel d'évolution au sein de leur futur poste mais également dans l'Education nationale.

Sur les 23 candidats présents à l'oral 11 ont été retenus et classés par la commission.

Les membres de la commission remercient les personnels de la DEC pour leur disponibilité et l'aide apportée dans l'organisation de ce recrutement.

La présidente de la commission,



Valérie Bénézit